



## Neveu (dit 3 ème degré collatéral)

Par **Francky64**, le **27/09/2014** à **09:13**

Bonjour,

Je suis entrain d'acheter une maison et le notaire me dit que l'héritier le neveu donc, n'est pas encore propriétaire car le juge doit validé ce fait, c'est apparemment une formalité administrative, qui prendra une semaine, 1 moi selon le travail du juge,

pouvez me confirmer les dires de ce notaire ou bien me dire que je suis inquiet pour rien, en effet j'ai peur qu'il me mène en bateau pour gagner du temps avant de signer le sous seing privé pour je ne sais quelles raisons!

Merci à tous pour vos réponses